

MAXI SENSITIVE SALMON & RICE Swiss Professional •

Art. Nr. 854

Aliment complet pour chiens adultes de grandes races ayant une sensibilité digestive

- PAS DE VIANDES de mammifères ni de produit laitiers
- SANS GLUTEN: ni blé, ni maïs, ni soja
- EXTRAIT NATUREL DE CARTILAGES: pour le soutien des articulations
- TAURINE & L-CARNITINE: pour une bonne fonction cardiaque
- Ω 6/3: riche en acides gras essentiels Oméga 6 et 3 pour une peau saine et un beau poil
- FRUCTO-OLIGOSACCHARIDES (FOS): fibres alimentaires pour une digestion optimale
- ODOR CONTROL: réduit des l'odeur des selles

Description: Swiss Professional MAXI SENSITIVE SALMON & RICE est un aliment de qualité supérieure, complet et équilibré, pour chiens adultes de grandes races (> 25 kg) ayant une activité normale et ayant un appareil digestif délicat, ou ayant tendance à des réactions d'intolérance alimentaire. A cet effet il a été sciemment retiré de sa composition tous les ingrédients connus comme étant souvent une source d'intolérance pour le chien. La teneur en protéines a été légèrement diminuée au profit de protéines de hautes qualités (saumon, protéines de pommes de terre) et des glucides de haute digestibilité (riz) sont utilisés Les fibres diététiques (graines de lin et FOS) ainsi que les acides gras essentiels combinés à l'adjonction de vitamines et d'oligoéléments soutiennent le bon fonctionnement des intestins et maintiennent un beau pelage et une belle peau.

Application: Swiss Professional MAXI SENSITIVE SALMON & RICE a été conçu pour être donné sec. Répartissez de préférence la ration journalière indicative stipulée dans le tableau correspondant à votre chien en 2 repas. Assurez-vous que votre chien ait toujours de l'eau fraîche à disposition. Il est recommandé de ne pas ajouter de viande ou d'autres suppléments nutritifs. Pour tout changement de nourriture, une transition de 3-4 jours est recommandée.

Composition: riz (48%), farine de saumon (16%), graisse de volaille, protéines de pommes de terre (7%), saumon frais (4.5%), pulpe de betterave sucrière, graines de lin extrudées (2.5%), poudre d'œuf entier, levure de bière, hydrolysats de foie, cellulose alimentaire, hydrolysats de cartilages de volailles (0.2%), fructo-oligosaccharides (FOS 0.2%), lécithine, mélange d'herbes, extrait de yucca, substances minérales, (les matières premières ne proviennent pas de l'agriculture biologique).

Antioxydants: Concentré de tocophérols.mixtes.

Oligoéléments: Fer comme sulfate de fer monohydraté; Cuivre comme sulfate de cuivre pentahydraté, Manganèse comme oxyde de manganèse; Zinc comme sulfate de zinc monohydraté (3/4) & zinc chélaté aux acides aminés, hydraté (1/4) ; Iode comme iodate de calcium anhydre; Sélénium comme sélénite de sodium.

Rations quotidiennes (g/jour)

Ces valeurs sont données à titre indicatif. La quantité exacte à donner à votre chien, dépend aussi des autres facteurs comme par exemple; race et température ambiante.

Poids de l'animal	Exercice			
		< 1h	1 - 3 h	3 - 6 h
25 kg		290	365	465
30 kg		335	420	535
35 kg		375	470	600
40 kg		415	520	665
45 kg		455	565	725
50 kg		490	615	785
55 kg		525	660	845
60 kg		565	705	900
70 kg		630	790	1010
80 kg		700	875	1115



ANALYSES MOYENNES:

Humidité	9.0 %
Protéines brutes	24.0 %
Teneur en graisses	16.0 %
Fibres brutes	2.5 %
Cendres brutes	7.0 %
Glucides (ENA)	41.5 %

Minéraux

Calcium	1.1 %
Phosphore	0.8 %
Potassium	0.6 %
Sodium	0.4 %
Magnésium	0.1 %

Acides lipides:

Acide lipide omega-6	3.5 %
Acide lipide omega-3	0.7 %

ADDITIFS:

Vitamines

Vitamine A	12000.0 UI/kg
Vitamine D3	1300.0 UI/kg
Vitamine E	100.0 mg/kg
Vitamine B1	10.0 mg/kg
Vitamine B2	20.0 mg/kg
Acide nicotinique	40.0 mg/kg
Acide pantothénique	30.0 mg/kg
Vitamine B6	8.0 mg/kg
Vitamine B12	100.0 mcg/kg
Biotine	800.0 mcg/kg
Acide folique	2.0 mg/kg
Choline	1300.0 mg/kg

Oligo-éléments

Fer	85.0 mg/kg
Cuivre	12.0 mg/kg
Manganèse	20.0 mg/kg
Zinc	180.0 mg/kg
Iode	2.0 mg/kg
Sélénium	200.0 mcg/kg

Spéciaux

DL-Méthionine	300.0 mg/kg
Taurine	100.0 mg/kg
L-Carnitine	100.0 mg/kg

Energie (FEDIAF 2008) 3831 kcal ME/kg



Biomill SA • Art Nr:854
Druck: 16.03.2011